

Vilaine gueule de bois pour la prévention

La Liberté, 14.11.2013

Laura Drompt

Une commission parlementaire exige que l'assurance-maladie cesse de rembourser les coûts engendrés par les personnes ivres admises aux urgences. L'idée de l'UDC inquiète les professionnels de la prévention.

«Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers en cellule de dégrisement!» L'initiative parlementaire du conseiller national Toni Bortoluzzi (udc/ZH) se veut la réponse aux maux des hôpitaux suisses, dont les urgences sont submergées de patients imbibés d'alcool. Outre les fêtards, principaux visés, de nombreuses personnes dépendantes pourraient faire les frais de ce texte. Les milieux de la prévention contre l'alcoolisme craignent qu'il n'ostracise une population déjà vulnérable. Pire, par peur de la facture, certains pourraient renoncer à appeler les secours, mettant leur vie en danger.

Il y a dix jours, la commission de la Santé du Conseil national a approuvé un projet allant dans le sens de l'initiative parlementaire. Le texte, actuellement en consultation, contenait initialement un volet sur les traitements contre la toxicomanie, mais cet aspect a été abandonné. La nouvelle législation entrerait en vigueur pour cinq ans, puis le Conseil fédéral devrait en évaluer les conséquences.

Quelques exceptions ont été prévues : «L'assuré ne serait pas tenu de participer aux coûts s'il peut prouver qu'il n'est pas responsable de son abus d'alcool ou qu'il doit de toute façon suivre un traitement. De plus, s'il est suivi depuis au moins six mois pour sa dépendance à l'alcool, il serait réputé ne pas être responsable de sa consommation excessive.»

Agir plutôt sur le prix

La conseillère nationale socialiste Marina Carobbio (TI) se dit «très préoccupée» par le feu vert de la commission dont elle est membre. Elle dit exprimer l'opposition de ses collègues médecins – elle exerce encore à temps partiel comme généraliste – à un projet qualifié de «danger sanitaire». «Je comprends que les personnes abusant de l'alcool doivent assumer les conséquences de leurs actes, mais cette mesure populiste culpabilise les jeunes au lieu de s'attaquer à ceux qui leur fournissent de l'alcool. Il faut surtout une augmentation des prix et des mesures de prévention.» Ces mesures sont actuellement envisagées dans le cadre de la révision de la loi sur l'alcool.

Or, une majorité des soutiens à l'initiative Bortoluzzi se montre réfractaire à une

augmentation des prix. A l'image de Guy Parmelin (udc/VD), selon qui «on ne doit pas punir 95% des gens pour une petite minorité qui mériterait des mesures plus coercitives». Les jeunes, souvent cités dans ce dossier, seraient relativement peu concernés, contrairement à une idée répandue, puisque 90% des patients admis à l'hôpital pour une intoxication alcoolique ont plus de 23 ans.

Et la solidarité ?

L'autre aspect du texte que dénoncent ses opposants, c'est qu'il mettrait à mal le principe de solidarité ancré dans l'assurance-maladie de base. «D'un point de vue éthique, la question de la culpabilité ne peut pas s'appliquer aux maladies, car cela conduirait à refuser à de nombreuses catégories de patients le droit à des soins médicaux», affirme Michel Graf, directeur d'Addiction Suisse. D'aucuns craignent qu'après les personnes ayant abusé de l'alcool, celles souffrant d'obésité ou d'un cancer du poumon dû à la cigarette ne soient à leur tour visées.

Des cas distincts, selon Guy Parmelin. «Il est vrai que pour les personnes obèses, on touche à un problème individuel. Mais au moins elles n'engorgent pas les urgences. Avec ce projet, nous voulons mettre l'accent sur la responsabilité individuelle. Dans certains cas, recevoir la facture agira comme un électrochoc.» Face au risque que des personnes en détresse renoncent à des soins et mettent leur vie en danger, le conseiller national se montre dubitatif. «Quand vous êtes en danger, vous allez à l'hôpital. De toute manière, la personne dans le coma est inconsciente, donc elle ne réalise même pas qu'on l'emmène.»